

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**Le 12 décembre 2019**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du Conseil, jeudi le 12 décembre 2019, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Claude Laroche, Réal Rancourt, Vital Carrier et Hugh Fortier  
M<sup>me</sup> la conseillère Priscillia Lefebvre

Était absente M<sup>me</sup> la conseillère Diana Bruneau.

M<sup>mes</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

**2019-12-169 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

**Demande d'aide financière de M<sup>me</sup> Denyse Vallières pour le comptoir familial "Le Phare de Poularies"**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 décembre 2019, M<sup>me</sup> Denyse Vallières a fait une demande d'aide financière pour lui permettre d'avoir du chauffage au comptoir familial « Le Phare de Poularies » situé au sous-sol de l'église. À ce moment, les conseillers n'ont pas pris de décision à ce sujet, ils désiraient avoir davantage d'informations. Finalement peu de temps après la séance M<sup>me</sup> Vallières a retiré sa demande d'aide financière.

M. le maire, Pierre Godbout, fait la lecture d'une lettre provenant de la Fabrique de la paroisse Sainte-Rose ainsi qu'un extrait de leur procès-verbal, expliquant les raisons qui oblige cet organisme à refuser l'accès au système de chauffage à M<sup>me</sup> Denyse Vallières.

**2019-12-170 Réparation des portes de la caserne**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de matériel pour la réparation des portes de la caserne. Cette dépense est autorisée pour un maximum de 550 \$ avant taxes.

**2019-12-171 Demande de l'inspecteur pour changer son écran d'ordinateur**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un nouvel écran d'ordinateur pour l'inspecteur. Cette dépense est autorisée pour un maximum de 200 \$ avant taxes.

**2019-12-172 Demande de remboursement de boîte aux lettres**

M<sup>me</sup> Estelle Deschaînes-Brochu, résidente du 1095 rang 4 et 5 Est, réclame à la municipalité le remboursement de sa boîte aux lettres au coût de 24.99 avant taxes. Cette dernière affirme que la déneigeuse aurait accroché sa boîte aux lettres dans la nuit du 7 au 8 décembre 2019. Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à la majorité des conseillers présents de refuser la demande de remboursement de M<sup>me</sup> Estelle Deschaînes-Brochu.

**2019-12-173 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.